

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

Délibération n° :

DL48/2022

Objet :

Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UVE avec la société GENERIS

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MASURE (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ; Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire - CPS) ; Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 12/10/2022

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 28

Délibération n°DL48/2022

Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UVE avec la société GENERIS

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2194-1, L2194-1,5°) et R 2194-7°,

Vu le marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust notifié le 26 mars 2014 pour un début d'exécution fixé au 1^{er} juillet 2014,

Vu l'avenant n°1 en date du 07 octobre 2014,

Vu l'avenant n°2 en date du 04 février 2020,

Vu la note de présentation,

Vu le projet d'avenant joint en annexe,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public de traitement par incinération des déchets acheminés sur le site de Villejust et la production de chaleur qui alimente les réseaux des Ulis et de Courtabœuf,

Considérant que le SIOM doit procéder à des contrôles réglementaires des deux chaudières de l'UVE au titre de la requalification périodique (décennale) de ces équipements,

Considérant que ces contrôles réglementaires et de maintenance technique supposent un arrêt des équipements, qui ne peuvent intervenir qu'à une certaine période de l'année (courant de l'été pour la turbine GTA) et ce, pour assurer la continuité du service public du réseau de chaleur,

Considérant que, pour que cette requalification se déroule dans des conditions optimales, il est indispensable que l'exploitant en charge de l'UVE dispose d'une connaissance précise des conditions d'exploitation de l'UVE et de l'historique de la conduite de l'équipement,

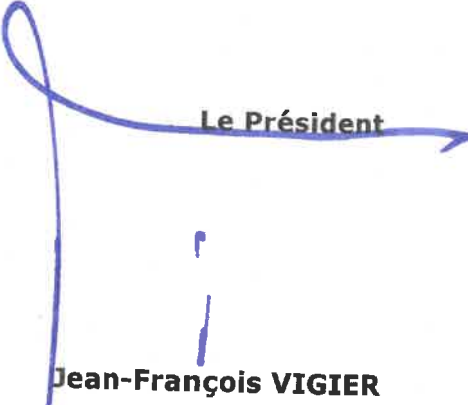
Considérant la possibilité de prolonger d'une année le marché conclu avec la société GENERIS (soit jusqu'au 31 décembre 2023) étant entendu que cette durée a été calculée comme étant la durée strictement nécessaire pour assurer la continuité du service public relatif à l'exploitation de l'UVE eu égard à la durée des travaux de requalification mais également à la durée de la période de « tuilage » (env. de 3 mois) nécessaire au futur exploitant avant la prise en charge effective de l'UVE au 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** de l'avenant n°3 au marché 13.027 conclu avec la société GENERIS,

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°3 au marché n°13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UIOM de Villejust,
- **Précise** que cet avenant modifie les conditions financières,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget – secteur privé – section d'exploitation.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme


Le Président
Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 OCT. 2022**
Affichée le : **25 OCT. 2022**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL48_2022
Date de la décision:	2022-10-18 00:00:00+02
Objet:	Autorisation de signature de l'avenant n°3 au marché 13.027 relatif à l'exploitation et la maintenance de l'UVE avec la société GENERIS
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20221018-DL48_2022-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20221018-DL48_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1210
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 48 2022 Avenant 3 Génériss.pdf	application/pdf	193714
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221018-DL48_2022-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	193714
<i>nom original:</i>		
Note DL 48 2022 Avenant 3 Génériss.pdf	application/pdf	137757
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221018-DL48_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	137757
<i>nom original:</i>		
dl48 22.pdf	application/pdf	147827
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221018-DL48_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	147827

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2022 à 15h45min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2022 à 15h50min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2022 à 15h50min11s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 octobre 2022 à 15h56min14s	Recu par le MIAT le 2022-10-25